

L'ÉCONOMIE DU SPORT

L'économie du sport représente un enjeu grandissant, tant sur le plan de la création de richesses (la dépense sportive avoisine les 40 milliards d'euros en France et connaît une croissance dynamique) que sur celui des externalités positives (santé, bien-être, inclusion sociale, etc.) ou négatives (dopage, corruption, atteintes à l'environnement, etc.) que cette économie génère.

Parce que les activités physiques et sportives (APS) poursuivent directement ou indirectement des objectifs d'intérêt général, elles sont depuis longtemps partiellement financées par les pouvoirs publics. Ainsi, une multitude d'acteurs de nature et tailles diverses (États, communes, clubs, fédérations, entreprises, etc.) concourent à l'économie du sport.

Au moment où la France se prépare à accueillir les Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, où la création d'une Agence nationale du sport vient modifier la gouvernance du sport et où un projet de loi « Sport et société » devrait, à la fin de l'année 2019, être examiné

par le Parlement, le CESE formule 11 préconisations de nature à favoriser le développement de l'économie du sport.

L'objectif de cet avis du CESE est de compléter par un volet économique, le travail déjà réalisé par l'avis « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives » (CESE, juillet 2018). Certains sujets, pourtant fondamentaux comme le sport à l'école, ne seront donc pas traités ici puisqu'ils relèvent des APS sans qu'y soient attachés des enjeux économiques mesurables et documentés. Le présent avis n'évoque pas non plus les déplacements doux (marche, vélo) figurant dans le projet de loi d'orientation des mobilités, qui diminuent la sédentarité et les atteintes environnementales.



Bernard Amsalem

est cadre de l'industrie pharmaceutique et ancien Président de la Fédération française d'athlétisme ainsi qu'ancien Vice-président du comité olympique.

Il siège au CESE à la section des activités économiques en tant que personnalité qualifiée.

Contact :

bernard.amsalem@lecese.fr
01 44 43 64 28



Mohamed Mechmache

est éducateur de rues et coordinateur de l'association ACLEFEU.

Il siège au CESE à la section des activités économiques en tant que personnalité associée.

Contact :

mohamed.mechmache@lecese.fr
01 44 43 62 37

LES PRÉCONISATIONS DU CESE

3 axes d'actions peuvent être dégagés.

➤ **En premier lieu, l'offre de sport doit mieux s'adapter à une demande évolutive et aux besoins émergents.** À cet égard, le CESE préconise de :

- multiplier les lieux d'intervention des éducateurs et des éducatrices des clubs (école, entreprises, établissements de soins, etc.) en faisant de ces initiatives un axe d'action en termes de responsabilité sociétale des entreprises, de compléter la gamme des sports proposés par les clubs, d'encadrer par la loi e-sport et d'en faire un outil d'incitation à la pratique physique ;
- créer des clusters à objet sportif afin de développer les synergies entre organismes publics et privés ;
- s'assurer que les JO créent des richesses et des emplois durables dans les territoires qui les accueillent, notamment en privilégiant les dépenses d'infrastructures générales (spécialement de transport et de logement), en mesurant les prestations confiées par les grandes entreprises à des entreprises solidaires, des TPE-PME ou des travailleurs indépendants/travailleuses indépendantes du territoire, en prévoyant des clauses de prestations pérennes en faveur d'emplois locaux et en établissant un reporting financier mais aussi extra-financier portant sur l'impact économique, social et environnemental des JO ;
- mieux ajuster l'offre d'équipements sportifs, notamment par un renforcement de l'intercommunalité comme échelon pertinent de coordination et de mutualisation, ainsi que par une meilleure association des clubs et des usagers aux principales décisions touchant les équipements sportifs ;
- mieux cibler certains territoires et publics, en implantant des équipements dans les quartiers prioritaires de la ville, en cœur de quartier et en pied d'immeubles, financés par la création d'un « 1 % sport » pour des opérations relevant de l'ANRU sur le modèle du « 1 % culturel », et en garantissant la présence d'équipements utilisés également ou majoritairement par les femmes ;
- mieux répondre aux enjeux environnementaux, notamment en prévoyant des critères d'éco-conditionnalité pour les équipements, pour les articles de sport en particulier textiles et pour les grands événements sportifs internationaux.

➤ **En deuxième lieu, il s'agit de mieux rééquilibrer, redistribuer et diversifier les financements.**

Sur ce point, le CESE préconise de :

- trouver, pour chaque type d'équipement ou d'événement sportif et en fonction du critère de l'autonomie financière, le bon équilibre entre financements publics et privés, afin de préserver les finances notamment locales, et de développer les capacités économiques des clubs ;
- réfléchir à la création d'un statut du sportif de haut niveau afin d'aider financièrement les athlètes qui concourent au spectacle sportif sans bénéficier des ressources des sportifs professionnels ;
- renforcer les effets redistributifs vers le sport pour toutes et tous par un nouveau dispositif d'élargissement de l'assiette de la taxe « Buffet » aux droits cédés par des sociétés établies à l'étranger (CIO, FIFA, UEFA, etc.) ;
- diversifier davantage les financements en développant le mécénat de compétences des TPE-PME, ainsi que le *naming*.

➤ **Enfin, sur le plan institutionnel et juridique,** afin de permettre aux clubs qui le souhaitent d'associer toutes les parties prenantes et d'enrichir leur offre par des prestations marchandes, le CESE préconise d'autoriser le statut de société coopérative d'intérêt collectif et d'étendre l'obtention de l'agrément sport aux SCIC et non plus aux seules associations.